

Rapport d'activités 2019

Qui sommes-nous ?



Rapport d'activités 2019 – Missions clés

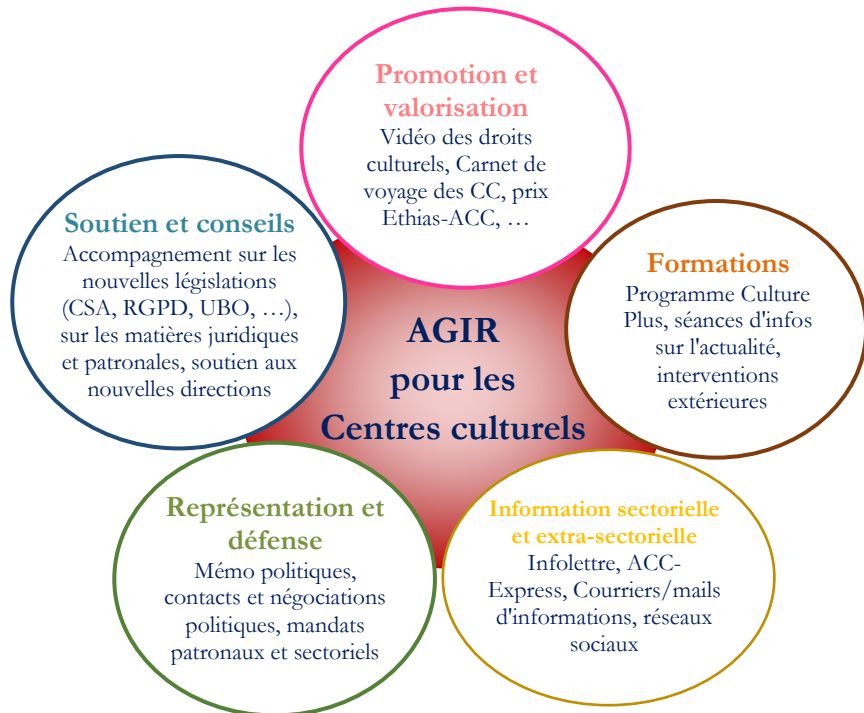
L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative qui réunit les 119 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française ainsi que six autres asbl du secteur socioculturel.

Espace d'échanges et d'information, l'ACC est l'interface entre les Centres culturels répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les pouvoirs publics, les secteurs associatif et culturel, les partenaires sociaux...

L'ACC assure plus particulièrement un travail de réflexion, d'expertise et de recherche sur différents aspects relatifs aux Centres culturels ; développe des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger ; crée les synergies nécessaires pour permettre de valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels. Elle est membre fondatrice de la CESSOC (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires (SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social, etc.)

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils en matières sectorielle, juridique et sociale. Elle leur propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors. Elle promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.



Le conseil d'administration :

Nadine Beerlandt, Jean-Michel Borgniet**, Régis Cambron (vice-président), Virginie Cordier, Murielle Frenay, Pierre Gilles, Jack Houssa, Axelle Risselin (trésorière), Jean-Pierre Houet, Sébastien Warisse* et Michel Yerna (président).

Le conseil de l'action culturelle :

Pierre Anthoine, Lapo Bettarini, Audrey Bonhomme, Régis Cambron (*représentant du CA*), Justine Constant, Virginie Cordier (*représentante du CA*), Michel Desaubies*, Julie Deschamps, Morgan Di Salvia*, Najib El Akef*, Elodie Glibert **, Edith Grandjean**, Laurent Habran**, Thomas Kempeneers**, Françoise Kolen**, Myriam Masson**, Christophe Loyen, Nadine Renquet, Alain Thomas (président), Marylène Toussaint, Ilse Vackier**, Liesbeth Vandersteen**, Jérôme Wyn** et Michel Yerna (*représentant du CA*).

*Membre ayant annoncé sa démission, courant 2019.

** : membre élu lors de l'AG extraordinaire du 15 octobre 2019.

ACC

Rue des Palais, 44 - Boite 49

B-1030 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be

www.centres-culturels.be

ASBL/BCE 0418.746.921 / RPM Trib.Bruxelles /

Belfius BE 90 0682 0781 3332

L'équipe en 2019 :

Eglantine Bustarret* (chargée de mission), Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Tatiana Haerlingen (chargée du pôle juridique et patronal), Charlotte Laloire* (collaboratrice au pôle projet), Mariam Mazari (chargée de missions), Patricia Santoro (directrice), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire).

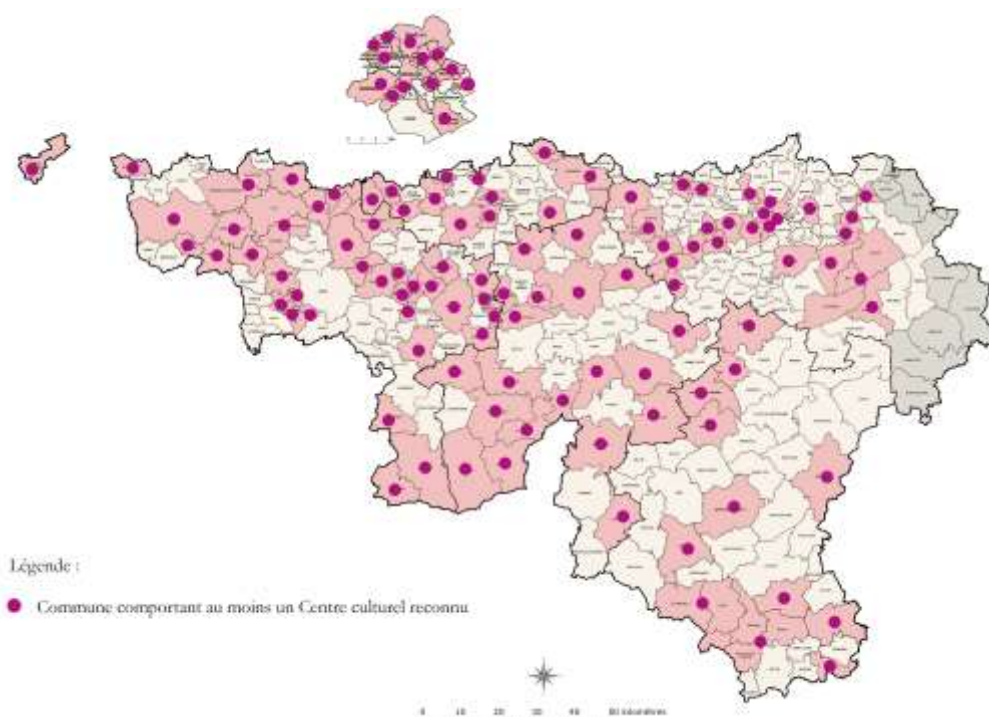
* Engagée dans le cadre d'un contrat de remplacement en 2019.

Rapport d'activités 2019– Eléments chiffrés

118 CC reconnus	439 Consultations	14 ACC-Express et Infolettre	8 Commissions des Centres culturels	12 Modules de formation Culture Plus	94 Places des CC offertes dans le cadre du concours La Libre
125 Membres ACC	85* Membres conseillés	2614 abonnés page FB	69 Réunions et rencontres sectorielles	13 Formateurs externe et interne	3024 cafés et thés bus sur l'année
48 Réunions d'instances	13 consultations de visu	4622 Vues de la vidéo « Les droits culturels, qu'est- ce que c'est ? »	6 Rencontres politiques	245 Participants aux formations Culture Plus	16 Mandats externes
1 Nouvelle directrice issue du secteur	12.000 Manifestants contre la réforme APE, dont l'ACC	11879 Utilisateurs du site internet	8 Réunions avec les services de la FWB	85 Participants au débat politique post-élection	2 AG ACC – ASTRAC organisées conjointement
18,5 Jours de formation en interne	59 Réunions du pôle patronal	1200 Exemplaires du Carnet de voyage des CC	54 Réunions et rencontres intersectorielles	49 Passagers pour le lancement du Carnet de voyage	1 Carnet rose à l'ACC
59 Réunions d'équipe ou assimilées					

* Ces statistiques ont été établies sur la 2^e partie de l'année. Suite à un problème de serveur, les données de la 1^{re} partie de l'année 2019 sont manquantes.

Carte des 118 Centres culturels reconnus en FWB en 2019 : tous membres de l'ACC !



Rapport d'activités 2019 – Représentation sectorielle

L'ACC intensifie la représentation et la négociation du secteur en période électorale

L'ACC a réalisé en collaboration avec l'ASTRAC différents supports dans le cadre des élections fédérales et régionales 2019 afin de porter les revendications du secteur.



Un mémorandum sectoriel 2019-2024

Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin ! L'ACC a uni sa voix à celle de l'ASTRAC pour défendre les intérêts du secteur dans le cadre des élections régionales et fédérales. Les fédérations ont réalisé sur la base **d'un travail participatif et collectif** un mémorandum politique 2019-2024 qui présente les principales revendications des CC pour la prochaine législature. Elles concernent l'application du Décret, la question de l'emploi et les politiques transversales.

Le mémo en un clin d'œil :

Quelles politiques pour les Centres culturels en 2019-2024 ?

Les Centres culturels demandent des engagements politiques forts pour assurer la poursuite de leurs missions et contribuer ainsi à l'exercice effectif des droits culturels pour toutes et tous !

Clair et concis...trois axes principaux y sont défendus :

- Un financement plein et entier du Décret des Centres culturels ainsi que l'indexation des subventions, des procédures administratives simplifiées et une concertation renforcée avec les pouvoirs publics.
- La poursuite de la professionnalisation du secteur avec des moyens et des formations adéquats.
- Le renforcement des actions transversales des Centres culturels pour créer plus de synergies avec d'autres secteurs, et une présence plus visible dans les médias.

Outil indispensable pour négocier la mise en œuvre de nos priorités avec le gouvernement, suite aux élections, le mémo a été envoyé à **448** représentant.e.s politiques.

Un mémorandum pour la parité des femmes et des hommes dans le secteur culturel

L'ACC s'engage pour l'égalité des femmes et des hommes dans la culture. Avec 16 autres fédérations et réseaux, l'ACC porte des recommandations pour soutenir la parité dans le secteur culturel, en particulier en lien avec les espaces décisionnels. Le mémorandum a été largement diffusé vers les représentant.e.s politiques.

Un débat politique pour confronter les revendications sectorielles avec les politiques.

Dans le cadre de leur campagne de sensibilisation de l'opinion publique et des candidat.e.s-élu.e.s aux réalités et aux attentes de notre secteur, l'ACC et l'ASTRAC ont organisé **le 14 mai 2019** au Centre culturel de Huy un **débat avec les représentant.es politiques** notamment pour discuter de leurs intentions en matière de politique culturelle et d'emploi notamment en vue de la prochaine mandature. Ce débat a réuni **85** participants du secteur.

Préalablement à ce débat, les deux fédérations ont organisé **leurs AG respectives le**



même jour pour symboliser la force de leur union dans les discussions politiques mais également pour faciliter la participation des uns et des autres, et s'assurer d'un nombre important de représentant.es de Centres culturels pour le débat qui a suivi.

A la rencontre des politiques

Les actions politiques sont intensifiées en période électorale afin notamment d'ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration avec la future mandature. Pour ce faire, une campagne commune ACC-ASTRAC de sensibilisation vers les représentant.e.s politiques continue et renforcée avant et après les élections a été lancée. Les membres du(des) futur(s) gouvernement(s) doivent soutenir davantage l'exercice des droits culturels grâce à la mise en œuvre de politiques appropriées.

- **6** rencontres avec les représentant.e.s des partis politiques.
- **1** rencontre fin 2019 avec Bénédicte Linard, Ministre nouvellement en charge de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. Une rencontre notamment axée sur l'avenir du secteur, et plus particulièrement sur la question de son financement à l'aube du 2nd train de reconnaissance des CC. A la suite de cette rencontre, une note sera adressée début 2020 défendant le financement plein du Décret sur les Centres culturels avec des recommandations en prévision de l'ajustement budgétaire 2020. En outre, des contacts réguliers sont entretenus avec le cabinet de la Ministre.
- L'ACC représente le secteur auprès de l'Administration à différents niveaux, notamment dans le cadre des rencontres de la plateforme d'appui (qui réunit ACC-ASTRAC-Service de l'action culturelle et territoriale) ou au sein de GT ou lors d'interpellations sur les problématiques du secteur.

Résultats :

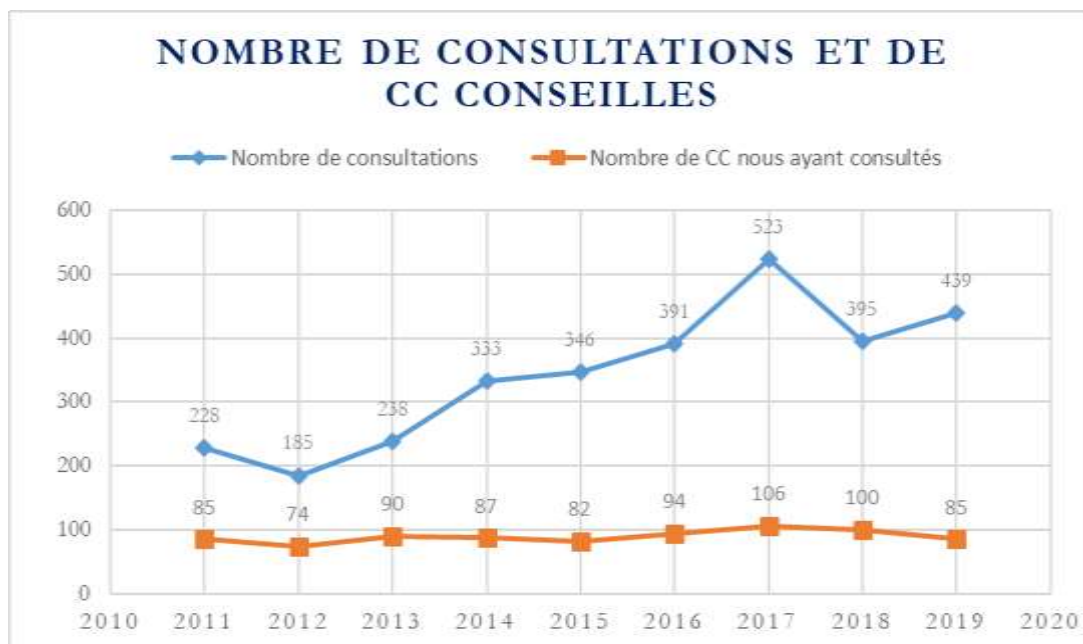
- ▲ **Des engagements ont été pris dans la déclaration de politique de la FWB :**
 - ➔ Renforcer le rôle de pierre angulaire des Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - ➔ Tendre progressivement vers le plein financement des décrets existants dans le secteur socioculturel et le secteur artistique, en particulier les centres culturels et les bibliothèques publiques ;
 - ➔ Assurer une meilleure gouvernance au sein des institutions culturelles d'importance en renforçant le rôle du service de l'inspection dans son accompagnement.
- ▲ **Les subventions de fonctionnement des CC ont fait l'objet d'une indexation au taux de 1,6% pour l'année 2019.**
- ▲ **5 millions** d'euros sont réservés pour « *tendre vers le plein financement des décrets existants dans le secteur socioculturel* » (dont les CC, les bibliothèques et les centres d'expression et de créativité).

État des lieux de l'application du décret en 2019 :

- Le nombre de CC reconnus en FWB passe de 117 à 118 ! Le secteur accueille en 2019 un nouveau Centre culturel reconnu, celui de Wolluwe Saint-Pierre (Le W:HALL).
- 29 Centres culturels obtiennent la décision de reconnaissance pour la période 2019-2023.
- Les 15 derniers Centres culturels reconnus dans le cadre du décret de 1992 ont introduit leur demande de reconnaissance avant la fin de la période de transition.
- 3 demandes de renouvellement de reconnaissance déposées en vertu du décret du 21 novembre 2013.
- Fin de la période de transition prévue dans le décret du 21 novembre 2013.

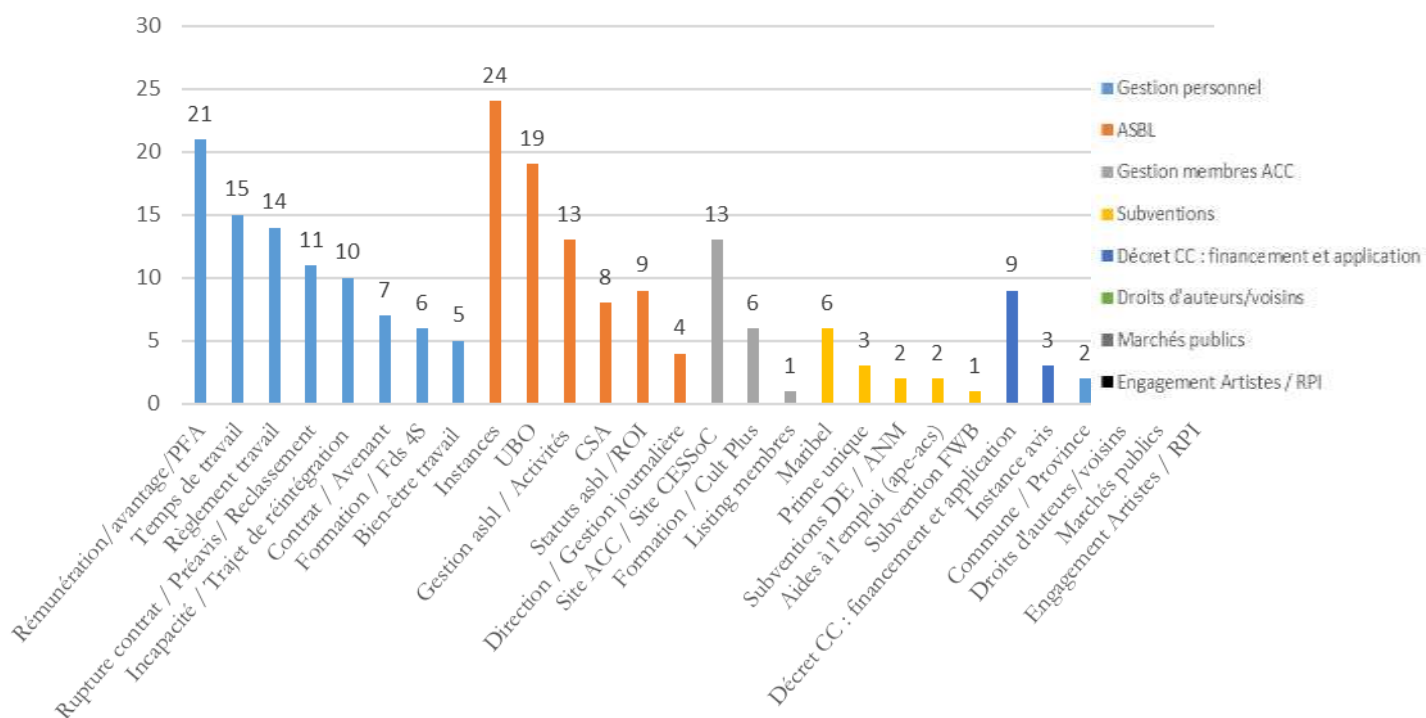
Rapport d'activités 2019 : statistiques des consultations

Evolution des consultations à l'ACC de 2011 à 2019



Thématiques des consultations 2019

PRINCIPALES THÉMATIQUES DES CONSULTATIONS



Ces statistiques ont été établies sur la 2^e partie de l'année. Suite à un problème de serveur, les données de la 1^{ère} partie de l'année 2019 sont manquantes.

Rapport d'activités 2019 – Représentation patronale

Représentation patronale : l'ACC défend activement les Centres culturels !

Dans la continuité de 2018 avec l'adoption et la mise en œuvre de législations impactant la gestion des ASBL, l'ACC poursuit en 2019 une représentation active et la défense des intérêts du secteur des Centres culturels dans les espaces de concertation sociale mais également dans les discussions en amont avec les politiques.

TRAVAUX et ACTIONS-CLÉS de l'ACC :

- **Réforme des APE :** la réforme a connu divers rebondissements en 2018 et en 2019 mais elle ne sera finalement pas adoptée faute de majorité en mars 2019 au sein du Parlement. Des espaces de concertation aux actes collectifs, l'ACC est restée sur le qui-vive durant le 1^{er} semestre 2019 et a poursuivi les interpellations politiques ainsi que les mobilisations pour contester la réforme APE. L'ACC s'est fait le relai des difficultés concrètes que la réforme auraient créées sur le terrain pour le secteur auprès de la CESSoc et de l'UNIPSO et a ainsi notamment nourri la préparation de l'audition du 31 janvier 2019 devant la Commission de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation afin de présenter les menaces concrètes de cette réforme sur les opérateurs et les travailleurs. L'ACC et l'ASTRAC ont rédigé une lettre ouverte à l'attention des parlementaires pour dénoncer les impacts négatifs de cette réforme et les sensibiliser en vue du vote à de la réforme. Par ailleurs, l'ACC a manifesté à Namur contre cette réforme. La nouvelle mandature devrait reprendre ce dossier. L'ACC ne manquera pas d'y rester particulièrement attentive.



- **Réforme du droit des ASBL :** malgré les nombreuses contestations contre cette réforme émanant du secteur socioculturel dont l'ACC, le projet de Code des sociétés et des associations (CSA) a finalement été adopté le 28 février 2019. En amont, l'ACC a participé aux nombreuses actions menées auprès des politiques pour assouplir les règles, pour l'adapter au mieux aux réalités des ASBL et faciliter la transition. L'ACC a en outre assuré un suivi de conseils et d'informations sur cette importante réforme, notamment sur ses modalités de mise en œuvre, outre le lancement d'un important chantier en collaboration avec la CESSoc de création d'outils pour faciliter la mise en œuvre du CSA en les adaptant autant que possible aux réalités du secteur.
- **RGPD :** l'ACC a accompagné ses membres dans la prise en main du plan d'action et des outils créés en 2018 en collaboration avec les fédérations de la CESSoc pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation européenne ainsi qu'avec la législation belge en la matière, notamment pour la désignation d'un DPO.
- **Réforme des instances d'avis :** suite à l'adoption du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle et de son arrêté d'exécution, un appel est lancé afin de procéder à la désignation des experts effectifs et suppléants qui siègeront au sein des nouveaux organes consultatifs. L'ACC a assuré une relance, un suivi et une coordination des candidatures afin de s'assurer que le secteur soit représenté au sein d'un maximum d'organes. L'ACC a également

candidaté pour différentes Chambres: à titre principal (Action culturelle et territoriale) et à titre subsidiaire (Arts vivants et Musiques).

- **Décret bonne gouvernance** : l'ACC a sollicité la CESSOC pour interpeller en janvier 2019 les ministres compétents à propos des nouvelles règles en matière de transparence et de bonne gouvernance afin d'obtenir des éclaircissements notamment sur son opposabilité aux Centres culturels.
- **Maribel social** : en mars 2019, le Fonds Maribel où siège l'ACC a lancé un appel à candidatures dans le cadre du Maribel social. L'ACC a participé aux négociations pour définir les critères d'attribution pour les secteurs sportif et socioculturel.
- **Registre UBO** : les opérateurs avaient jusqu'au 30 septembre 2019 pour compléter le registre en ligne, développé par le SPF Finance qui a accordé une tolérance jusqu'au 31 décembre 2019. L'ACC a relayé les questions du secteur sur la mise en œuvre de cette législation auprès des autorités compétentes et a accompagné les membres dans l'accomplissement de cette obligation.
- **Loi relative aux volontaires** : la loi du 1^{er} mars 2019 (M.B. 11 avril 2019) modifie la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. L'ACC via son siège au sein du Conseil supérieur des volontaires a contribué à l'avis émis sur cette réforme.
- **Mémo politiques** : l'ACC a contribué à la réalisation et à la diffusion du mémorandum politique de la CESSOC sur les aspects liés à la concertation sociale pour les secteurs sportif et socioculturel et a relayé celui de l'UNIPSO (confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social) défendant la garantie de financements suffisants et durables, combinés à des mécanismes de subventionnement efficaces et adaptés aux évolutions sociétales ainsi que la garantie de la professionnalisation du secteur par une politique de l'emploi efficace et pérenne.
- **Accords Non-Marchand (ANM) 2017-2019** : la CESSOC a rencontré les cabinets de la Communauté française concernés par le Décret sur l'emploi pour évaluer la façon de rattraper les sommes trop peu versées pour les emplois nouvellement cadastrés depuis 2010.

TROP c'est TROP !

L'année dernière déjà, dans le cadre de ses rendez-vous politiques, l'ACC a sensibilisé ses interlocuteurs notamment politiques sur **l'engorgement du monde associatif par cette masse de réformes. Cette année peut-être plus encore, l'ACC a dénoncé la lourdeur de ces réformes qui ajoutent de nombreuses obligations légales et administratives aux opérateurs et qui ne vont pas dans le sens de la simplification administrative.**

État des lieux de la représentation patronale de l'ACC en 2019 :

- L'ACC poursuit son partenariat avec Incidence (ex-FPCEC) dans le cadre d'une coalition patronale et dans une volonté de mutualiser les compétences, les moyens et les ressources.
- L'ACC a participé à **59** réunions de représentation patronale dans les espaces suivants : Sous-Commission paritaire (SCP 329.02) et Fonds paritaires (Fonds Maribel et Fonds 4S) en CP 329.02. Le

secteur des Centres culturels y était représenté par la chargée du pôle juridique et patronal et la direction (CP 329 et SCP329.02).

- **5** mi-temps Maribel attribués au secteur selon des critères établis objectivement en concertation avec les partenaires sociaux.

- Augmentation des subventions Maribel 329.02 en 2019. Celle-ci est portée dès le 1er janvier 2019 à **38.892€** par ETP.

- L'ACC a rencontré **9** nouvelles directions en CC collectivement ou individuellement notamment pour les accompagner au mieux dans leur nouvelle prise de fonction.

Que fait l'ACC dans la concertation sociale et avec qui ?

L'ACC représente le secteur dans les espaces de concertation patronale, notamment au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et Socioculturel). Sur base d'une reconnaissance par le Conseil National du Travail, l'ACC représente les employeurs des Centres culturels de la Communauté française dans les organes de concertation sociale. Elle est membre fondateur de la CESSOC et siège avec deux voix à son CA.

L'ACC s'investit au sein **du Conseil d'administration de la CESSOC mais aussi dans différents groupes de travail ou dans la participation au travail collaboratif mis en place entre conseillers** des fédérations, notamment dans la mise en œuvre d'outils de gestion, mais aussi dans le travail de réflexion stratégique du développement de la confédération.

L'ACC Militante !

Solidaire avec la Flandre

L'ACC a été le relai des actions menées pour contester les coupes budgétaires subies par le secteur culturel flamand et notamment la VVC

**#stateofthearts et
#thisisourculture**

Contre la réforme APE

L'ACC s'est mobilisée au côté des 12.000 manifestants à Namur pour contester les effets néfastes de la réforme.

Culture Action Europe – pétition

Relai de la pétition de Culture Action Europe pour retrouver le mot "culture" dans le titre de la commissaire européenne en charge de la culture.

United Stages

L'ACC a participé au forum de réflexion sur les fondements du label, ses perspectives humanitaires, sociales ou politiques, sur les actions accomplies et toutes celles à mener pour une société juste, solidaire et généreuse.

Rapport d'activités 2019 – Actions marquantes

Vidéo « Les droits culturels, c'est quoi ? »



Parallèlement à la rédaction du mémorandum sectoriel, l'ACC et de l'ASTRAC ont réalisé une capsule vidéo expliquant en **2'30** la notion de DROITS CULTURELS afin de familiariser le plus grand nombre à cette notion comme faisant partie intégrante des droits humains. L'action des Centres culturels de la FWB qui contribue à l'exercice des droits culturels par toutes et tous a également été valorisée dans cette capsule.

Cet outil pédagogique et promotionnel est un outil mis à la disposition des CC pour la diffuser largement et l'utiliser à diverses occasions.

Une affiche-BD pour la PARITE

Adressée en plus de **300** exemplaires aux représentant.e.s politiques, aux directions et aux équipes de CC, cette BD sous forme d'affiche met en avant des chiffres parlants et des schémas de discrimination fréquents. Elle propose également des pistes d'actions concrètes pour instaurer la mixité notamment dans les espaces décisionnels. Elle peut être affichée notamment dans les

Partenariat avec La Libre Belgique

L'ACC a mis en place une collaboration avec le journal La Libre afin de donner plus de visibilité aux Centres culturels. Dans le cadre des élections 2019, deux encarts ont été publiés dans l'édition nationale. Par le biais de concours publiés en ligne, des CC ont pu faire découvrir à un nouveau public leurs activités. **94** chanceux.euses ont remporté leurs places !

Parution du Carnet de voyage des Centres culturels !



L'ACC a proposé d'emmener ses membres par-delà le temps et l'espace dans un ouvrage en hommage au secteur qui contribue à rendre la culture plus accessible, « **Carnet de voyage des Centres culturels** ». En parcourant ce livre, le lecteur perçoit la diversité et l'importance du secteur. On voyage, de page en page à travers leurs territoires, leurs actions et les visages de celles et ceux qui font vivre ces institutions. Ce livre réalisé à l'occasion des 40 ans de l'ACC est un précieux répertoire des **118** Centres culturels de la FWB, mais y sont aussi présentés 2 coopérations, 1 réseau, 2 fédérations et 1 service administratif de la FWB. Il a été illustré par l'artiste Loïc Gaume et imprimé en 1200 exemplaires.

AG extraordinaire et voyage (en bus)

A l'image de ce voyage proposé au fil des pages, l'ACC a invité ses membres le 15 octobre 2019 à un 'citytrip' culturel au sein de notre belle communauté pour fêter la parution du Carnet de voyage. Rencontres, visites, découvertes étaient au menu de cette journée de voyage, avec un interlude musical de Steven De Bruyn, un des plus créatifs harmonicistes de sa génération ! Cette déambulation a emmené **49** passagers de Fleurus à Fosses-La-Ville.

Avant d'embarquer dans le bus, l'ACC a proposé à ses membres de se réunir lors d'une AG extraordinaire afin d'élire les nouveaux membres du CAC et du CA. Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein du CA de l'ACC ainsi que 11 nouveaux membres au sein du CAC. **Merçi** à ces forces vives de venir enrichir ces organes.

Lancement de la saison 2019-2020 du plan de formation CULTUREPlus

En partenariat avec Incidence, l'ACC a mis en place depuis 2016 un projet ambitieux de formations. **2** mises au vert ont eu lieu en 2019 pour évaluer le travail accompli et le pérenniser. Le lancement de la saison 2019-2020, c'est **12** modules de formation indépendants et complémentaires qui visent à renforcer les capacités des professionn.e.s du secteur socioculturel avec les **13** intervenants. Culture Plus continue de proposer des formations à la carte pour favoriser la décentralisation et s'adapter aux besoins des opérateurs.

Réseau de chargé.e.s de communication du secteur

En partenariat avec l'ASTRAC et Incidence, l'ACC a mis en place un réseau de chargé.e.s de communication du secteur afin de favoriser les échanges sur les problématiques du secteur et sur les pratiques de chacun. En Mai 2019, **42 personnes** en charge de la comm' étaient réunies pour une émission en live à la TV locale Canal C. L'après-midi les ateliers ont permis de pointer certaines problématiques et de concrétiser le réseau notamment via la création d'un groupe privé sur FB.

L'ACC, partout en FWB !

Que ce soit lors de l'AG statutaire, organisée au sein du CC de Huy, les réunions sectorielles et d'instances organisées au sein du CC de Namur, à la LAC, au CC de Gembloux et de Forest, le lancement du Carnet de voyage des CC qui nous a menés du CC de Fleurus au CC de Fosses-La-Ville, ou encore dans le cadre des formations et des séances d'information notamment au CC d'Ittre, **l'ACC remercie** ses membres de permettre ce travail de collaboration favorisant la proximité.

Rapport d'activités 2019 – Réseaux et mandats

Outre l'Astrac et Incidence avec qui nous avons des rapports privilégiés et très réguliers (voir notre encadré) l'ACC reste au cœur de réseaux pour promouvoir, défendre et représenter le secteur, et aller à la rencontre d'autres secteurs.

Petit tour d'horizon (non exhaustif) des organisations avec lesquelles nous avons collaboré (et parfois ri).

- Au niveau bruxellois : rencontre avec la nouvelle coordinatrice du réseau des arts à Bruxelles (RAB), pour évoquer nos possibles liens et comprendre nos problématiques communes.
- Avec le nord du pays : nos collègues de la VVC, malgré un arrêt de plusieurs mois dû à la réduction de leurs subsides, ont pu relancer l'activité de l'ASBL. Nous avons rencontré la nouvelle coordinatrice et repris des contacts réguliers lors des coupes budgétaires annoncées en Flandre.
- Au niveau international : **avec l'OIF**, nombreux contacts virtuels et proposition d'une vidéo sur les droits culturels adaptée de celle que nous avons réalisée. **Avec l'ENCC** : notre collègue Charlotte a participé au programme BECC et a pu aller à la rencontre de Centres culturels à Turin. Nous avons accueilli à l'ACC Kataryna de Géorgie pour lui faire découvrir les CC en FWB et notre modèle décentralisé. Participation active de l'ACC à la Project Fair à Lisbonne en juin 2019 aux côtés du Centre culturel La Venerie, et à la réunion stratégique des réseaux nationaux et régionaux en février à Vienne.



En 2019 avec l'ASTRAC, ce sont plus de 200 échanges de mails et des dizaines de coups de fil. Il faut y ajouter de nombreuses réunions de visu pour aboutir à plusieurs actions communes :

- Travail politique : memorandum politique, débat politique, rencontres avec les futur.es élu.es et centres d'études, note commune pour le Cabinet culture, proposition de lignes directrices pour la Déclaration de politique de la FWB, avis commun sur le PECA (relai 3C).
- Gestion organisationnelle : AG le même jour, participation active de l'ACC à la JPRO, GT ACC-ASTRAC pour la mise en œuvre de l'évaluation de l'action fédérative.
- Projets : vidéo sur les droits culturels, création du réseau des chargé.e.s de comm, travail en commun pour le comité Lectures.Cultures, note de réflexion sur les 50 ans du secteur.
- Autres : communication coordonnée sur les candidatures pour les instances d'avis.



Avec Incidence, on ne compte plus nos mails, ni nos appels, ni les kilomètres Bxl-Namur ! En 2019, notre travail commun s'intensifie :

- Culture Plus : 2 jours de mise au vert pour évaluer le plan de formations et définition d'une vision commune, lancement de la saison 19-20.
- Communication : création du réseau des chargé.e.s de comm et développement d'un groupe privé FB, mutualisation pour la création de nos sites respectifs.
- Projets : projet de formation en ligne via l'appel Go Digit.
- Pôle juridique : travail de mutualisation des ressources via une arborescence commune.

Nos mandats/représentations tous azimuts :

La Commission consultative des Centres culturels ;
La Plateforme des opérateurs d'appuis du secteur des Centres culturels ;
Le Comité de rédaction Lectures.Cultures ;
La Plateforme Francophone du Volontariat ;
Le Conseil Supérieur des Volontaires ;
La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC) ;
Le Fonds 4S ;
Le Fonds Maribel ;
Les Commissions paritaires 329.02 et 329.00 (via la CESSoC) ;
La Commission artiste fédérale (via Incidence) ;
L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) via la CESSoC ;
Le Service Francophone des Métiers de Qualification ;
Le Réseau Wallon de Développement Rural ;
Le Réseau européen des Centres culturels ;
L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
L'ASBL Culture et Démocratie ;
United Stages.

Travail de veille : information vers les membres

L'ACC assure un travail de veille active sur de nombreux sujets liés à la gestion, à l'actualité politique, aux changements législatifs, mais aussi aux actus sectorielles et européennes etc. Pour permettre à ses membres d'avoir une information objectivée sur l'actualité et sur les modifications à prévoir, l'ACC adresse à ses membres des courriers/courriels spécifiques. Pour mener à bien ce travail, l'ACC doit s'appuyer sur ses contacts intersectoriels, sur une analyse de l'actualité et sur la mutualisation des informations provenant du